

OUVRE-MOI LA PORTE

*Municipalité de Plaisance
274, rue Desjardins
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363*



Vol. 10, No. 3

5 juin 2008

MESSAGE DU MAIRE



Bonjour,

Mardi le 10 juin à 19h30,
il y aura une réunion très
importante pour toute la
population concernant

les champs septiques (champ d'épuration),
compostage, recyclage ainsi que tout ce qui
touche l'aqueduc en milieu rural.

Des personnes-ressources seront sur place
afin de vous aborder sur les différents
sujets.

Venez en grand nombre pour démontrer
votre intérêt envers l'environnement.

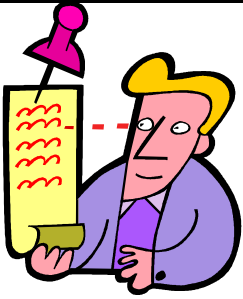
Paulette Lalande
Maire

Heures du bureau municipal

Du lundi au jeudi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vendredi : fermé

TABLE DES MATIÈRES

Rencontre d'information publique	2
SAJO... un fidèle partenaire.....	2
Travaux majeurs de réfection de services.....	3
Coupe d'herbes.....	3
L'année scolaire 2007-2008 s'achève	4
Laurent Meunié-Grellier/Nouvel animateur....	4
Merci sincère à Christine Charlebois	4
Festival country du 19 au 22 juin	4
Le Centre d'interprétation embauche	5
Le coin des loisirs.....	5
Félicitations à deux enfants.....	6
Collecte de bouteilles afin d'amasser des fonds	6
Fête de la Paroisse Cœur-Très-Pur-De-Marie	6
Récupération des gros déchets.....	6
Félicitations M. Daniel Séguin, conseiller #4 ...	6
Récupération de peinture	7
Utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal.....	7
Travaux municipaux	7
Feux d'artifices et feux extérieurs.....	7
Calendrier ordures et recyclage.....	8
Réservation de la salle municipale	8



INVITATION À TOUS LES RÉSIDENT(E)S
RENCONTRE D'INFORMATION PUBLIQUE
UN RENDEZ-VOUS DE HAUTE IMPORTANCE

MARDI LE 10 JUIN À 19H30 À LA SALLE MUNICIPALE

Pour donner suite au mot du maire à la page précédente, voici plus d'informations concernant cette rencontre importante...

Eh oui ! Qu'on se le dise, votre conseil municipal vous convie à une soirée d'information qui est initiée par le comité consultatif sur le recyclage-compostage et ce, afin de vous fournir divers renseignements utiles pour renforcer, entre autres, la pratique du compostage domestique.

Comme vous savez, le compostage devient une alternative de plus en plus intéressante pour réduire le volume de déchets et cette initiative vise justement à mieux vous outiller par des techniques de base en vue de faciliter vos façons de faire.

Vous aurez donc une occasion privilégiée de développer vos habiletés dans le compostage afin d'apprendre à réutiliser cette ressource naturelle reconnue.

De plus, nous aborderons d'autres thématiques importantes touchant les installations septiques et le traitement de l'eau potable en zones rurales.

Il s'agit, vous le conviendrez, d'une activité inédite qui s'inscrit carrément dans une volonté de continuer ensemble à renforcer nos actions dans l'épineux domaine de la protection de l'environnement. Quelques personnes-ressources seront sur place pour mettre à contribution leurs expertises sur ces diverses questions, toujours d'actualité.

Votre conseil sollicite donc votre participation à cette rencontre et n'hésitez pas à passer le mot dans votre entourage afin que pareille invitation soit bien connue et couronnée de succès. Bien sûr, nous avons tous à gagner en étant actifs et impliqués à ce niveau.

Au nom du conseil, Raymond Ménard

SAJO... UN FIDÈLE PARTENAIRE



Il m'apparaît important de rappeler que SAJO continue d'être un acteur fiable à la maison des jeunes pour les accompagner par une programmation d'activités bien adaptée à leurs réalités. Il arrive qu'on s'habitue à certains services et qu'on en oublie ainsi sa vraie valeur. Voilà pourquoi je tenais à glisser ce petit message de reconnaissance, car au cours de la dernière année la présence de SAJO s'est maintenue sans qu'on y fasse trop mention. D'ailleurs, le 26 mai se tenait l'A.G.A. de SAJO et j'en ai profité pour le témoigner aux instances concernées car, on ne le dira jamais trop, cet organisme est un précieux collaborateur pour soutenir notre jeunesse.

Si vous avez l'occasion de leur exprimer... ne la manquez pas car ça ne coûte pas cher de remercier un allié aussi crédible !



TRAVAUX MAJEURS DE RÉFECTION DES SERVICES
DES RUES SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DESJARDINS
VOTRE COLLABORATION S'IMPOSE

Nous tenons à vous préciser qu'à cause des travaux majeurs aux infrastructures des rues Saint-Jean-Baptiste et Desjardins (aqueduc et égout) qui seront effectués au cours de l'été, des mesures exceptionnelles sont requises pour le stationnement.

En conséquence, nous vous prions de prendre note des dispositions suivantes :

Pour les clients du bureau municipal (Mairie) : Veuillez prendre la rue Saint-Jean-Baptiste (église) et vous rendre au stationnement à l'arrière de l'église/Centre d'interprétation du Patrimoine. De cet endroit, vous pourrez facilement vous rendre au bureau municipal.

Pour les visiteurs du 272, rue Desjardins : Veuillez stationner vos véhicules près de l'église.

Pour les résidents du 272 Desjardins : La municipalité a conclu une entente avec le garage, « Les autos Petite-Nation ». Vous pourrez stationner vos véhicules dans le stationnement derrière le garage.

Merci de votre collaboration !

COUPE D'HERBES
APPLICATION DE NOTRE RÉGLEMENTATION

Sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, votre conseil a confié le mandat à notre inspecteur en bâtiment d'assurer le respect du règlement relié au fauchage des herbes. Par conséquent, il importe de prendre en considération cette directive que vous trouvez ci-dessous :



Règlement #364-06 – Nuisances et salubrité

Article 5 : Constitue une nuisance le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain de tolérer ou de laisser croître sur un terrain des broussailles et des mauvaises herbes.

Article 6 : Constitue une nuisance le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain de tolérer ou de laisser croître des herbes réputées mauvaises ou non à une hauteur excédant vingt centimètres (20 cm).

Le présent article trouve exception pour les plantes cultivées sur une terre agricole, un potager, dans un aménagement paysager ou dans un boisé.

Le présent article ne s'applique pas aux herbes ou plantes croissant dans un boisé, un marais ou marécage, un rocher, sur des pentes abruptes, c'est-à-dire des pentes ayant un degré d'inclinaison de plus de quarante-cinq pourcent (45%), et en bordure d'un cours d'eau à une distance de moins de trois mètres (3 M) de la ligne des hautes eaux, lorsqu'aucune résidence n'est érigée dans un rayon de cent mètres (100 M).

Article 24 : « Des amendes variants entre 200\$ et 4 000\$ selon certaines règles prédéfinies peuvent s'appliquer ».

L'ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008 S'ACHÈVE
UN SON DE CLOCHE CONSTRUCTIF !



C'est déjà presque la fin d'une autre année scolaire marquée par le cumul de beaux projets, de précieuses réussites et d'ambitueuses réalisations.

Avant de tourner la page, un petit message bien sincère à tous ceux et celles qui sont au cœur de ce bilan positif ayant ainsi permis à toute notre jeunesse d'apprendre, de se réaliser et de grandir. Bravo et merci au nom du conseil municipal pour cette qualité d'engagement qui ouvre la porte sur un monde meilleur car notre jeunesse c'est notre avenir ! Bon été, bonnes vacances et au plaisir de continuer à faire équipe en 2008-2009.

LAURENT MEUNIÉ GRELLIER
NOUVEL ANIMATEUR EN LOISIRS

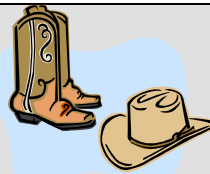


Votre conseil municipal est fier de vous présenter un nouvel employé qui s'est joint en avril à l'équipe des permanents de notre municipalité à titre d'animateur de loisirs. Résidant de Plaisance, il est un adepte de l'activité physique et du plein air.

Conscient de l'importance de mieux structurer, rassembler, organiser et animer le monde du loisir à Plaisance, votre conseil a donc posé un geste concret en affectant une ressource humaine à l'ensemble des dossiers loisirs chez nous. Depuis son entrée en fonction, Laurent multiplie les contacts et les initiatives pour connaître notre milieu, se sensibiliser aux besoins et identifier les diverses voies d'action. L'association des loisirs peut maintenant compter sur un allié intéressant pour mener à terme ses projets et ainsi dynamiser notre qualité de vie en loisir. ***BIENVENUE LAURENT, bon succès dans tes responsabilités !*** L'appui du milieu demeure un incontournable !

MERCI SINCÈRE À CHRISTINE CHARLEBOIS

Votre conseil municipal joint sa voix à l'ensemble de la communauté plaisancienne pour remercier Christine Charlebois qui a été l'instigatrice de la demande à Radio-Canada pour l'obtention de la Petite-Séduction. Son heureuse initiative a donc permis de nous serrer les coudes pour mettre à l'écran le dynamisme, la créativité et les attraits de notre milieu.



N'OUBLIEZ PAS
VOTRE FESTIVAL COUNTRY DU 19 AU 22 JUIN

Nous comptons sur la population de Plaisance pour en faire une réussite !

Merci à tous les commanditaires !
Serge Déziel, Président

***** Assemblée générale des bénévoles, vendredi le 6 juin à 19h00 à la salle municipale. *****

LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE EMBAUCHE !

Quatre postes de guides animateurs à combler !

Tu es étudiant(e) et tu aimes le théâtre et l'histoire ?

Viens porter ton CV en personne ou envoie-le aux coordonnées ci-dessous.

Détails de l'emploi : de juin à septembre
35h / semaine
9\$ / heure
Animations sur les deux sites
(Centre d'interprétation et Chutes de Plaisance)

Un poste de préposé(e) à l'accueil aussi disponible
(doit être admissible à une subvention salariale)

Détails de l'emploi : de juin à novembre
35h / semaine
10.50 \$ / heure
Accueil au site des Chutes

Marie-Pierre Drolet
Responsable des opérations
Tél. : (819) 427-6400
Fax. : (819) 427-5062
info@ciplaisance.qc.ca
276, rue Desjardins, Plaisance

LE COIN DES LOISIRS

Programmation des loisirs pour juin 2008 :

Le festival country : les 19, 20, 21 et 22 juin prochain.

La fête de la Saint-Jean-Baptiste : le 24 juin, publicité à venir... levée de fond pour la maison des jeunes.

Le tournoi de soccer de Plaisance : les 28, 29 juin et 5, 6 juillet celles et ceux qui souhaitent faire partie de l'équipe de bénévoles, sont invités à contacter Julien Chartrand au (819) 427-5834.

La maison des jeunes :

La maison des jeunes de Plaisance est à la recherche de matériel en tous genre, jouets, outils pour permettre le développement de nouvelles activités et levées de fonds. Vous pouvez communiquer avec Laurent au (819) 427-5315 ou (819) 427-5363, IL N'Y A PAS DE MAUVAIS DON.

Merci de votre générosité et n'hésitez pas à me contacter pour toutes questions ou suggestions.

Laurent Meunié-Grellier,
Technicien en loisirs de Plaisance.





FÉLICITATIONS À DEUX ENFANTS

Nous aimerions féliciter Jacob LEGAULT et Danick SÉGUIN, ces deux garçons ont fait preuve de gentillesse en ramassant des débris qui s'étaient éparpillés. Un geste qui mérite d'être souligné !

COLLECTE DE BOUTEILLES AFIN D'AMASSER DES FONDS



Mélanie Laflamme Desrochers de Plaisance ainsi que Marie-Pier Allan organisent une collecte de bouteilles à Plaisance le 5 juillet afin de ramasser des fonds pour un voyage humanitaire au Pérou d'une durée de trois semaines en collaboration avec la Cégep de l'Outaouais. Merci de votre collaboration !

FÊTE DE LA PAROISSE CŒUR-TRÈS-PUR-DE-MARIE

Nous nous préparons à fêter la patronne de notre Paroisse, MARIE, dimanche le 17 août 2008, dans l'octave de l'Assomption (15 août).

Réservez cette date ! Ce sera Fête au village, un pique-nique pour toute la famille. Il y aura des activités pour les jeunes et les moins jeunes. Si la température est défavorable, le tout se fera à la salle municipale. Si vous avez des idées et aimeriez nous aider à l'organiser, veuillez contacter un des membres de votre « Équipe Local d'Animation Pastorale » (ÉLAP), soit :

- Margo Desjardins, responsable de la prière et de la liturgie (427-6453)
- Sr Hélène Bélisle, responsable de l'éducation de la foi (427-5623)
- André Charlebois, responsable de solidarité et partage (427-5589)
- Lorraine Samson-Perry, responsable de l'administration (427-6673)
- Louise Villemure, déléguée pastorale (427-8280)



Merci ! Bon début d'été !
Louise Villemure, déléguée pastorale pour l'équipe locale



RÉCUPÉRATION DES GROS DÉCHETS – UN SERVICE GRATUIT

Nous tenons à vous rappeler que M. René Desjardins (819) 985-0875 est disponible sur appel téléphonique pour récupérer chez vous tous vos gros rebuts hors de service (ex. : appareils ménagers, ferraille, poêle à barbecue, etc.) dans le doute il importe de vérifier avec lui pour éviter tous déplacements inutiles de sa part. À cet effet, veuillez noter que tous les débris de construction ne sont pas acceptés. J'en profite pour le remercier de sa vigilante collaboration à ce niveau pour garder notre environnement propre et attrayant.

FÉLICITATIONS M. DANIEL SÉGUIN, CONSEILLER SIÈGE #4

Le 27 avril dernier lors des élections partielles pour le siège #4, M. Daniel Séguin a été élu par la population. Félicitations M. Séguin !

RÉCUPÉRATION DE PEINTURE



Jeudi P.M.... c'est l'heure à retenir. En terme pratique nous tenons à rappeler que les jeudis de 13h00 à 16h00 vous avez la possibilité d'aller déposer vos restes de peinture et solvants au garage municipal (bac réservé à cette fin). Ce service est disponible seulement selon cet horaire pour assurer un bon contrôle des opérations de remisage de ces produits. Par conséquent, nous vous prions de bien respecter cette consigne, car il est arrivé trop souvent que notre inspecteur municipal ait eu à composer avec des situations injustifiées. Votre vigilance s'impose à ce niveau comme partout ailleurs !

UTILISATION DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Un petit rappel : L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs et arbres est permis du 1^{er} mai au 1^{er} septembre. Vérifiez bien les journées auxquelles vous avez droit.



civiques pairs : Les lundis, mercredis et vendredis, entre 5h00 et 7h00 en matinée et entre 19h00 et 22h30 en soirée.

civiques impairs : Les mardis, jeudis et samedis, entre 5h00 et 7h00 en matinée et entre 19h00 et 22h30 en soirée.

*** Il est DÉFENDU de vider continuellement l'eau de votre piscine pour la remplacer, en vous servant de l'eau de l'aqueduc municipal. Le système de lavage « backwash » est permis pour un maximum de cinq (5) minutes à la fois. *Règlement #02-006 applicable par la Sûreté du Québec. Pénalités variant entre 100\$ et 600\$.*

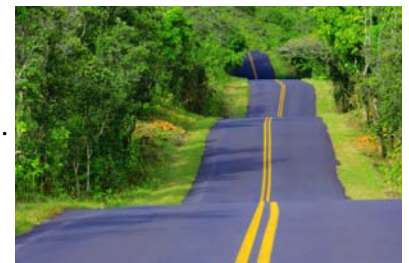
TRAVAUX MUNICIPAUX

Au cours des prochaines semaines, la municipalité procédera à différents travaux publics.

- Le lignage des routes dans le secteur rural.
- Réparations de la 2^e et 4^e Avenue.
- Les accotements seront réparés sur une portion du rang des Cascades.
- Et plusieurs autres petits travaux.

Le tout pour une somme d'environ 40 000\$.

Merci d'être vigilants et prudents à l'approche des travaux.



FEUX D'ARTIFICES ET FEUX EXTÉRIEURS



Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu dans un endroit public sans autorisation écrite.



CALENDRIER DE LA CUEILLETTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE 2008

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
	1		3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



Ordures



Recyclage



RÉSERVATION DE LA SALLE MUNICIPALE TEMPS DES FÊTES



Les personnes intéressées à louer la salle municipale de Plaisance, durant la période des Fêtes, entre le 15 décembre 2008 et le 5 janvier 2009 devront découper le présent formulaire et le retourner au bureau municipal AVANT LE 1^{ER} AOÛT PROCHAIN À 12H00.

Un nouveau règlement limite l'utilisation de la cuisine. Aucun accès n'est maintenant permis, à moins d'utiliser les services des organismes locaux.



RÉSERVATION DE LA SALLE

Nom du responsable : _____

Famille de : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Date de réservation : 1^{er} choix : _____ 2^e choix : _____